

Info

CGER

Bulletin d'information
du Centre de gestion de l'équipement roulant

Volume 4 • Numéro 2 • Décembre 2003

Les clients du CGER
un taux de satisfaction de 93 % 2

La programmation des achats
2004-2005 3

Colloque de l'Association des travaux
publics d'Amérique 4

Livraison d'une surfaceuse de
marque Zamboni et d'un camion
à ordures à chargement latéral 4

CHRONIQUE Formation
Transportez-vous des bidons d'essence
ou de diesel dans votre véhicule ? 5

CHRONIQUE Automobile
Quoi de neuf pour 2004 ? 6

CHRONIQUE Environnementale
Le CGER se rend à la Journée
ÉcoParc de Montréal 7

Le CGER s'envole en Afrique du Sud 8

Livraison d'un camion de pompier
à la Ville de Pincourt 8

CHRONIQUE Info mécano
Roulez en toute sécurité ! 9

Un nouveau site Internet
pour le CGER 12



Le **CGER** vous souhaite
de joyeuses fêtes
et vous transmet
ses meilleurs vœux
de bonheur pour
la nouvelle année
qui approche.



RÉSULTATS *du sondage sur la satisfaction de la clientèle*

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a expédié un questionnaire à sa clientèle dans le but de connaître le degré de satisfaction à l'égard des produits et des services reçus en 2002-2003. La compilation des résultats de ce sondage a permis de constater un taux global de satisfaction de la clientèle de **93 %**.

Voir texte en page 2

SONDAGE sur la satisfaction de la clientèle



Les clients du CGER

un taux de satisfaction de **93%**

Le CGER a effectué, à l'automne 2002, un sondage auprès de sa clientèle. La compilation des résultats de ce sondage a permis de constater un taux global de satisfaction de la clientèle de **93 %**.

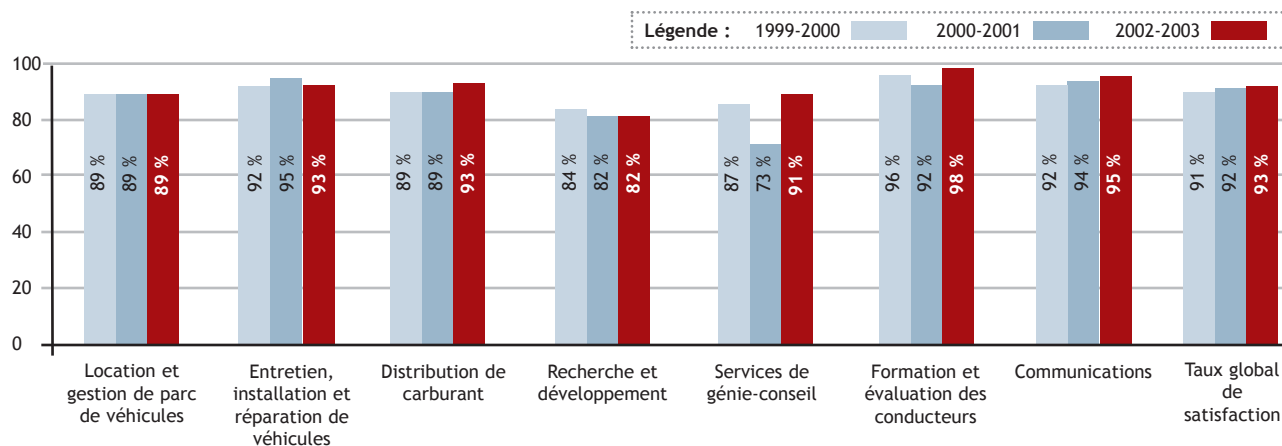
La clientèle du CGER est représentée par des clients qui ont signé une entente de service de location ou qui ont fait réparer ou entretenir leurs véhicules selon une tarification horaire ainsi que par des clients qui ont utilisé le service de formation. Le questionnaire a été posté à 540 clients, dont 154 du ministère des Transports et 386 de clients autres que le ministère des Transports.

De ce nombre, 248 ont rempli et retourné le questionnaire, ce qui a donné un taux de réponse de 46 %, comparativement à 55,5 % en 2000-2001. De tous les répondants, 39 % étaient des clients du ministère des Transports, 56 % étaient des clients provenant d'autres ministères et organismes publics et 5 % n'étaient pas identifiés. Le taux de réponse des clients du ministère des Transports a été de 62 % et celui des autres ministères et organismes publics, de 36 %.

Le questionnaire comptait 61 questions, et le taux de satisfaction global de la clientèle du CGER a été de 93 %, comparativement à 92 % en 2000-2001. Pour les répondants du ministère des Transports, ce taux a été de 90 %, comparativement à 88 % en 2000-2001, et il a été de 96 % pour ceux des autres ministères et organismes, comparativement à 97 % en 2000-2001.

Le calcul du taux de satisfaction de la clientèle a été établi en additionnant d'abord le nombre de réponses dans les rubriques « très satisfait » et « satisfait » et en le divisant ensuite par le nombre total de réponses aux 61 questions, excluant les réponses « sans objet ».

Voici un tableau qui compare les taux de satisfaction de la clientèle sur différents produits et services du CGER depuis les trois derniers sondages.



La programmation des achats

2004-2005



par Sylvie Lafrance

Comme à chaque année, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) effectue un exercice de programmation des achats pour l'année financière suivante. Cet exercice consiste à rencontrer les différents clients du CGER afin de déterminer avec eux les véhicules qui devront être remplacés en raison de leur état et aussi connaître leurs besoins pour l'année à venir. Le regroupement des achats permet ainsi de réaliser des économies considérables. Les clients peuvent alors bénéficier d'une tarification concurrentielle.

Afin de profiter du regroupement des achats et des livraisons de véhicules légers au printemps 2004, le CGER demande à ses clients, qui n'auraient pas encore été rejoints par le Service à la clientèle, de lui faire connaître leurs besoins avant le **19 décembre 2003** en téléphonant au (418) 643-5430, poste 265.



La SUSPENSION PNEUMATIQUE maintenant offerte en option !



Les clients du CGER qui veulent se procurer une suspension pneumatique pour leurs camions pourront désormais le faire !

En effet, l'option d'une telle suspension est disponible sur la plupart des camions 6-roues et 10-roues tels que les camions de déneigement. Les capacités de ces suspensions pneumatiques sont similaires à celles à ressort à lames.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller du Service à la clientèle (voir la page 10) pour en savoir plus sur cette nouvelle option.

Avez-vous pensé à la LOCATION PARTAGÉE ?

Le CGER offre à ses clients la possibilité de partager leur équipement. Plusieurs organismes ont besoin de véhicules lourds (camions, niveleuses, chargeuses, etc.) en été alors que d'autres utilisent les mêmes véhicules en hiver.



Pour permettre aux organismes de faire de la location partagée, il faut que les deux clients signent conjointement une entente avec le CGER pour une location annuelle d'au moins 10 mois. La durée minimale du contrat est de trois ans. Ce type de location tient également compte de tous les frais inhérents à la possession du véhicule, à l'exclusion des frais de carburant.

Faites-nous part de vos offres et de vos demandes de location en communiquant avec le Service à la clientèle du CGER. Un de nos conseillers saura vous aider à trouver une organisation intéressée à partager une location avec vous !

Le **CGER** au Colloque de *l'Association des travaux publics d'Amérique*

par Sylvie Lafrance

Du 9 au 12 septembre dernier se déroulait le 20^e Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique à Chicoutimi. Plus de 52 exposants étaient réunis à l'hôtel *Le Montagnais* afin de présenter leurs programmes et services aux différentes municipalités venues les rencontrer. Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), qui en était à sa deuxième participation, en a profité pour échanger avec sa clientèle actuelle et pour établir un premier contact avec de futurs clients.

Pendant plus de trois jours, M. Claude Otis, chef du Service à la clientèle, M. Louis Marcotte, conseiller au Service à la clientèle de l'Est et M. André Ladouceur, conseiller au Service à la clientèle de l'Ouest, ont discuté avec plusieurs décideurs du monde municipal des produits et services qu'offre le CGER. Une discussion sur les différentes expériences vécues par les municipalités faisant déjà affaire avec l'organisme était aussi à l'ordre du jour de nos conseillers. Plus de 120 municipalités québécoises étaient représentées lors de cet événement annuel.



MM. André Ladouceur, Louis Marcotte et Claude Otis

Pour l'occasion, un stand aux couleurs du CGER a été installé au milieu de la salle d'exposition. De plus, plusieurs dossiers promotionnels contenant des fiches explicatives sur les produits et services qu'offre le CGER ont aussi été distribués.

Livraison d'une **surfaceuse de marque Zamboni** *et* d'un **camion à ordures à chargement latéral**



Surfaceuse pour la Ville de Pincourt

Le CGER a livré une surfaceuse de marque Zamboni à la Ville de Pincourt en novembre dernier et livrera son premier camion à ordures à chargement latéral à la Ville de Forestville à la fin de décembre.

La surfaceuse provient de l'entreprise *Robert Boileau Inc.* de Saint-Laurent. Elle fonctionne à bicarburation, c'est-à-dire au gaz naturel et au gaz propane.

Le camion à ordures à chargement latéral a, quant à lui, été construit selon les besoins de la Ville de Forestville et inclut les équipements suivants :

- ☑ une transmission automatique électronique;
- ☑ une suspension pneumatique;
- ☑ des bras de chargement adaptés aux contenants utilisés par la municipalité.

La commande d'un tel camion s'est faite chez l'entreprise *Équipement Labrie Itée* de Saint-Nicolas. Cette entreprise est reconnue comme étant un chef de file dans ce marché.



Camion à ordures à chargement latéral pour la Ville de Forestville

Transportez-vous des bidons d'essence ou de diésel dans votre véhicule ?

Selon l'article 1.17 du Règlement sur le transport de matières dangereuses, toute personne qui transporte de l'essence ou du diésel dans un contenant doit respecter les consignes suivantes :

Essence

- ✓ L'essence doit être transporté dans un contenant réglementaire. Ce contenant doit être placé dans un autre contenant affichant les mots « QUANTITÉ LIMITÉE », inscrit en lettre de 25 mm de hauteur, et doit être marqué d'une couleur contrastante avec la couleur de fond du contenant.
- ✓ L'essence, le bidon ainsi que le contenant extérieur ne doivent pas dépasser 30 kg.
- ✓ Lorsque ces deux conditions sont respectées, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à de la formation, de posséder un document d'expédition et d'avoir à apposer une plaque d'identification de matières dangereuses sur le véhicule.



Diésel

- ✓ Le diésel peut être transporté dans des contenants normalisés de 450 litres maximum.

Quelques PRÉCISIONS sur les fusées routières

Tel que stipulé à l'article 1.31 Classe 1, Explosifs, du Règlement sur le transport de matières dangereuses, la quantité permise de fusées routières (feux de bengal ayant le numéro d'identification **UN0373**) pouvant être transportée sans devoir apposer une plaque d'identification de matières dangereuses sur le véhicule est de 119.



ATTENTION : Si vous transportez plus de 25 litres de carburant, que ce soit de l'essence ou du diésel, il vous sera **INTERDIT** de circuler dans les tunnels.

ARRÊTS OBLIGATOIRES aux passages à niveau

Avis à tous les conducteurs d'autobus, de minibus et de véhicules transportant des matières dangereuses

Selon l'article 519.13 du Code de la sécurité routière du Québec, le conducteur d'un autobus, d'un minibus ou d'un véhicule transportant des matières dangereuses, dont les quantités nécessitent l'apposition de plaques d'indication de danger suivant le Règlement sur le transport de matières dangereuses, doit immobiliser son véhicule à au moins cinq mètres d'un passage à niveau. Il ne peut poursuivre sa route qu'après s'être assuré qu'il peut franchir ce passage sans danger.



Quoi de neuf pour 2004 ?

par Jean-Charles Desmarais

Eh oui ! L'année 2003 tire à sa fin et déjà plusieurs véhicules 2004 ont fait leur apparition sur nos routes, et ce, souvent à notre insu ! Comme à chaque année, les changements apportés par les manufacturiers à la plupart de leurs modèles passent souvent inaperçus parce qu'ils ne modifient pas nécessairement l'apparence extérieure des véhicules. Plusieurs de ces changements sont généralement d'ordre mineur et visent essentiellement à améliorer la fiabilité ou le rendement des modèles déjà existants. Par contre, certains modèles ont fait l'objet de changements majeurs et n'ont que très peu de points en commun avec leurs prédécesseurs. Voyons dans l'ensemble en quoi ces changements affecteront les différentes catégories de véhicules légers offerts à la clientèle du CGER pour l'année 2004.

Tout d'abord, dans la catégorie des camionnettes régulières, communément appelée « ½ tonne », précisons que le modèle offert par Ford sera le *F-150 Heritage*. Il s'agit, en fait, d'une copie conforme du *F-150* 2003 tel qu'on le connaît déjà. La compagnie a décidé de prolonger la fabrication de ce modèle spécialement pour les parcs d'automobiles. L'arrivée de la nouvelle génération du *F-150* devrait donc, en principe, se concrétiser pour 2005 même si celle-ci est actuellement disponible pour les particuliers. Chez General Motors, le nouveau duo de camionnettes compactes Chevrolet *Colorado* et GMC *Canyon* fera son apparition au cours des prochains mois en remplacement des séries *S-10* et *Sonoma*. L'équipe du CGER aura d'ailleurs l'occasion d'en faire l'essai bientôt. Pour ce qui est des autres catégories de camionnettes, les modèles offerts sont les mêmes que pour l'année 2003.

Dans la catégorie des mini-fourgonnettes, Ford introduira sous peu son nouveau modèle *Freestar*. Notons que la version allongée de la *Windstar* disparaîtra du catalogue pour ainsi laisser la place uniquement à la Chevrolet *Venture* et à la Dodge *Grand Caravan*. Du côté des tractions intégrales, seule la Chevrolet *Venture* sera désormais disponible.

Toyota Prius



Voyons maintenant ce qui nous attend dans la catégorie des berlines. Mentionnons d'abord que la Honda *Civic Hybrid* et la nouvelle Toyota *Prius* sont désormais disponibles dans la catégorie des berlines hybrides. L'*Info CGER* avait déjà présenté la Honda *Civic Hybrid*¹ de même que la Toyota *Prius*² dans des numéros antérieurs. Pour ce qui est de la nouvelle *Prius* 2004, notons que l'habitacle est beaucoup plus spacieux et que la voiture est plus performante que la première version, et ce, tout en conservant une aussi faible consommation de carburant. Voilà donc de bonnes nouvelles pour ceux qui ont à cœur la santé de notre planète !

Les catégories des berlines compactes et des berlines régulières ne présenteront que très peu ou pas de changements pour l'année 2004. Par contre, la catégorie des berlines intermédiaires à moteur V6 nous réserve de belles surprises avec des candidates comme la nouvelle Chevrolet *Malibu*, la Chrysler *Sebring* et la Saturn *L300*. Mentionnons d'abord que la *Malibu* a été entièrement redessinée en 2004. Elle est désormais construite sur une plate-forme nommée « Epsilon », celle-là même qui est utilisée pour la Saab 9³ déjà très réputée pour son excellente rigidité. Son moteur V6 de 3,5 litres libère une puissance de 200 chevaux et offre d'excellentes reprises à bas régime. De plus, on retrouve en équipement de série une direction à assistance électrique, des freins ABS, une suspension arrière indépendante, de même que l'antipatinage. Toutes ces caractéristiques confèrent à la *Malibu* V6 2004 d'excellentes performances et un comportement routier qui n'a rien à envier à ses rivales japonaises. De plus, son habitacle est spacieux et confortable. Son seul handicap, s'il en est un, serait lié au fait que nous ne connaissons pas la fiabilité de ce nouveau modèle. Veuillez noter qu'il nous est impossible pour le moment de savoir si ce véhicule sera disponible pour les parcs d'automobiles en 2004.

¹ Pour plus d'information, voir la chronique automobile de l'*Info CGER* de décembre 2002.

² Pour plus d'information, voir la chronique automobile de l'*Info CGER* de novembre 2000.

Chrysler Sebring



Qu'en est-il maintenant de la Chrysler *Sebring*? Précisons d'abord qu'au niveau esthétique, la version 2004 se distingue par sa calandre redessinée. Pour le reste, on note très peu de changements par rapport au modèle 2003. Côté technique, on retrouve toujours l'excellent moteur V6 de 2,7 litres développant 200 chevaux accouplé à une boîte de vitesse automatique à quatre rapports, une suspension arrière indépendante, des freins à disques aux quatre roues ainsi que la traction asservie. Disons tout de suite que la *Sebring* 2004 ainsi équipée n'a rien à voir avec l'ancienne Chrysler *Cirrus* muni d'un moteur quatre cylindres, tel que nous l'avons connue au CGER au cours des années 1999 et 2000. Il faut dire que le moteur V6 y est pour beaucoup! En effet, ce moteur confère à la *Sebring* toute la puissance et la souplesse désirée, de même qu'une douceur et un silence de roulement incomparable. La suspension accomplit



Chevrolet Malibu

également un excellent travail et procure à la voiture un confort remarquable associé à une tenue de route équilibrée. L'habitacle est également très confortable et silencieux. Bref, la *Sebring*, équipé du moteur V6, ressemble, à mon avis, à un petit salon sur quatre roues!

Pour terminer, voyons ce qu'il en est de la Saturn *L300*. Ses caractéristiques techniques s'apparentent de très près à celles de ses concurrentes. Malheureusement, la comparaison s'arrête là! Il faut dire que la *L300* est un modèle en fin de carrière, et c'est probablement ce qui explique le fait qu'elle ne peut pas rivaliser avec une nouvelle venue comme la *Malibu* ou la *Sebring*, qui est présentement au meilleur de sa forme. Curieusement, General Motors prévoit la remplacer d'ici un an ou deux tout au plus, et sa remplaçante partagera vraisemblablement la même plate-forme que la *Malibu*. Étrange coïncidence, non? Là-dessus, je vous quitte en vous souhaitant « Bonne Route! »

À la prochaine!

CHRONIQUE Environnementale

Le CGER se rend à la Journée **ÉcoParc** de Montréal

par Sylvie Lafrance



Segway

Le 16 octobre dernier, au Parc Jean-Drapeau, se déroulait la première Journée ÉcoParc organisée par le Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ). Cette journée avait pour but de faire découvrir les nouveaux véhicules électriques et hybrides disponibles aux organisations gestionnaires d'un parc automobile. Le CGER s'est donc rendu sur place afin d'en apprendre davantage.

Le Projet ÉcoParc a été fondé en 2002 afin d'aider et de faciliter l'intégration de véhicules électriques ou hybrides dans les parcs automobiles des différentes organisations leur permettant ainsi d'entreprendre un virage écologique.

Lors de cette journée, plusieurs véhicules ont été testés sur le site du circuit Gilles-Villeneuve par différents employés du CGER. Parmi ces véhicules se trouvaient la Honda *Insight*, la Toyota *Prius* ainsi que des véhicules électriques à basse vitesse tel que la *Heibao* et le *Segway*.

Les gens du Projet ÉcoParc ont voulu sensibiliser les 125 organisations présentes aux problèmes que connaît le Québec au niveau des gaz à effets de serre. Cet événement se voulait aussi une rencontre informelle afin que les différentes entreprises échangent sur leurs expériences en tant que gestionnaire de parc de véhicules.



Heibao

Source :

LAVALLÉ, Pierre. « Vingt et un fournisseurs de véhicules électriques ou hybrides rencontrent plus de 125 gestionnaires de parcs automobiles », [En ligne], 2003. [www.ecoparcs.ceveq.qc.ca/news/detail.jsp?id=43&category=1000] (20 octobre 2003).

Le **CGER** s'envole en **AFRIQUE DU SUD!**

par Claudine Tremblay



Le CGER a participé récemment, au sein d'une délégation québécoise, au XXII^e Congrès mondial de la route, qui s'est tenu à Durban en Afrique du Sud, du 19 au 25 octobre 2003. La délégation québécoise comprenait des représentants du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et de douze entreprises privées, associations et organisations publiques.

L'Association mondiale de la route (AIPCR) est l'initiatrice du Congrès mondial de la route, qui a lieu tous les quatre ans dans un pays différent. Forte de ses 100 gouvernements membres et de ses 2000 experts répartis dans 129 pays, l'AIPCR vise à faciliter la coopération internationale, à favoriser les progrès en matière de route, de transport routier et de développement de la technologie routière ainsi qu'à promouvoir le transfert des connaissances. L'AIPCR compte des comités techniques formés d'experts qui oeuvrent sur des travaux de recherche échelonnés sur quatre ans. Au Québec, l'Association est représentée par un comité québécois de l'AIPCR dans lequel plusieurs experts sont membres des comités techniques.

Le Congrès de Durban a donc été l'occasion de présenter les travaux des comités techniques à l'échelle mondiale, et cet événement a attiré quelque 3000 visiteurs nationaux et internationaux. À proximité, une exposition avait également lieu et s'adressait aux entreprises travaillant dans la construction routière, le génie civil, la technologie et la sécurité. Dans le cadre du partenariat public-privé, le

CGER a collaboré à mettre sur pied l'espace du Québec à l'intérieur d'un pavillon canadien et a assisté les entreprises privées exposantes lors de cette mission. Le CGER était aussi au nombre des exposants. L'espace du Québec a donc permis de présenter une vitrine de l'expertise québécoise dans le domaine routier. De plus, les entreprises ont pu démontrer leur savoir-faire, tout en s'assurant de maintenir une veille technologique leur permettant de promouvoir l'utilisation d'équipements pouvant accroître leur productivité.



À gauche, M. Gérard Brichau, directeur du CGER, et des visiteurs

Par cette action de visibilité, le Centre de gestion de l'équipement roulant a contribué à offrir un guichet unique de la diversité économique québécoise et a démontré à grande échelle son savoir-faire éprouvé en matière d'implantation de solutions efficaces dans la gestion de parc de véhicules et d'équipements publics.

Une première au **CGER**!

Livraison d'un camion de pompier à la Ville de Pincourt

Le premier camion de pompier du Centre de gestion de l'équipement roulant a été livré à la Ville de Pincourt à la fin du mois de novembre.

Ce camion de type autopompe a été commandé à l'entreprise *Thibault & associés* de Drummondville. Il peut aussi bien combattre les incendies avec de l'eau qu'avec de la mousse. De plus, quelques modifications ont dû être apportées afin de répondre aux exigences du client.



Camion de pompier de modèle Pierce livré à la Ville de Pincourt.



Source : TARDIF, Jean-François.
« Le b-a ba de la conduite hivernale »
Le Soleil, 27 octobre 2003

Roulez en toute sécurité !

Voici une liste de dix conseils pratiques à adopter pour une conduite sécuritaire cet hiver.

Avant de prendre le volant

1. Soyez à l'affût des prévisions météorologiques. Si on prévoit une tempête de neige ou des conditions de route difficiles, n'hésitez pas à ajuster vos plans en conséquence.
2. Effectuez vos déplacements de jour afin de bénéficier de la lumière. Non seulement la visibilité est meilleure, mais si votre véhicule tombe en panne, il vous sera beaucoup plus facile d'obtenir de l'aide.
3. Avant de partir, prenez soin de gratter la glace, en n'oubliant pas de gratter le pare-brise en entier, et d'enlever la neige sur toutes les vitres et les rétroviseurs. N'oubliez pas de déneiger les phares et les feux d'arrêt.
4. Secouez vos bottes pour les déneiger avant de monter à bord de votre véhicule. Lorsqu'elle fond, la neige crée de l'humidité qui embue les fenêtres.
5. Ajustez les appuis-tête. Les collisions arrière sont courantes en hiver et des appuis-tête bien ajustés peuvent prévenir ou réduire les blessures au cou.

Sur la route

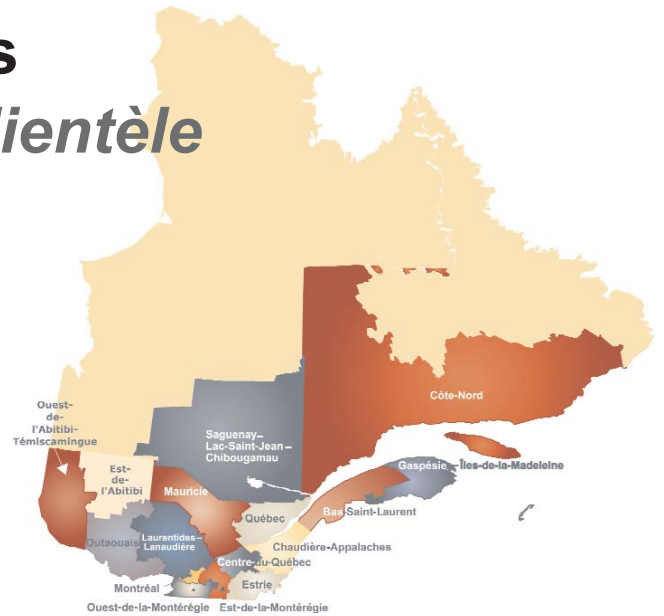
6. Portez des lunettes de soleil de bonne qualité. Les lunettes de soleil mettent bien en valeur le relief et la surface de la route même lors de conditions de conduite difficile.
7. Conduisez lentement sans oublier que les limites de vitesse affichées sur les panneaux représentent la vitesse maximale permise par beau temps.
8. En cas de dérapage, gardez les deux mains sur le volant en braquant ce dernier dans la direction que vous désirez aller.
9. Les boîtes de vitesse manuelles peuvent grandement vous aider lors de manoeuvres de freinage. Soyez quand même très prudent lorsque vous utilisez la rétrogradation comme moyen pour ralentir votre véhicule. Des changements de vitesse brusques peuvent déséquilibrer votre véhicule et provoquer un dérapage, surtout en virage.
10. En cas de problème, faites rouler le moteur de façon intermittente pour faire fonctionner le système de chauffage. Le monoxyde de carbone s'accumule plus facilement dans un véhicule immobile.

De plus, si vous possédez un téléphone cellulaire, assurez-vous que la batterie soit chargée à pleine capacité. Vous pourrez ainsi rejoindre le Service de dépannage mécanique du CGER, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, au 1-888-314-CGER (2437).

Bonne route !



Le **CGER** présente ses *conseillers à la clientèle*



L'équipe du secteur de l'Ouest

André Ladouceur

5879, Henri-Bourrassa Est, bureau 306
Montréal-Nord (Québec) H1G 2V1
Téléphone : (514) 864-3326
Télécopieur : (514) 864-3362
aladouceur@mtq.gouv.qc.ca



Zones :

- Est-de-l'Abitibi
- Ouest-de-l'Abitibi-Témiscamingue
- Ouest-de-la-Montréal
- Montréal

Serge Lacombe

5879, Henri-Bourrassa Est, bureau 306
Montréal-Nord (Québec) H1G 2V1
Téléphone : (514) 864-3326
Télécopieur : (514) 864-3362
slacombe@mtq.gouv.qc.ca



Zones :

- Centre-du-Québec
- Laurentides-Lanaudière
- Mauricie
- Est-de-la-Montréal
- Outaouais

L'équipe du secteur de l'Est



Louis Marcotte

5353, boul. Pierre-Bertrand
Québec (Québec) G2K 1M1
Téléphone : (418) 644-3365
Télécopieur : (418) 644-6765
lmarcotte@mtq.gouv.qc.ca

Zones :

- Côte-Nord
- Québec



Dominique Lavallée

5353, boul. Pierre-Bertrand
Québec (Québec) G2K 1M1
Téléphone : (418) 644-3365
Télécopieur : (418) 644-6765
dlavallee@mtq.gouv.qc.ca

Zones :

- Bas-Saint-Laurent
- Chaudière-Appalaches
- Estrie
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau

Le rôle du conseiller, et de son équipe de soutien, consiste à faire découvrir les produits et les services du CGER à ses clients, à l'éclairer dans sa prise de décisions et à s'assurer de son entière satisfaction.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller du Service à la clientèle qui saura vous guider adéquatement dans la planification de vos activités.

Service à la clientèle

Nouveaux clients et nouvelles ententes!

Nouvelles ententes	Nombre de véhicules	Atelier responsable
Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille (Centre local d'emploi de Victoriaville)	1	Victoriaville
Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille (Centre local d'emploi de Drummondville)	1	Drummondville
Le ministère de l'Environnement (Direction régionale de la Chaudière-Appalaches)	1	Québec
Le ministère de l'Environnement (Service de la sécurité des barrages)	2	Québec
Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille (Centre local d'emploi de Nicolet)	1	Nicolet
Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille (Direction régionale du Centre-du-Québec)	1	Victoriaville
Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille (Centre local d'emploi de l'Érable)	1	Plessisville
☺ Le Centre hospitalier régional de Rimouski (Direction des services administratifs)	2	Mont-Joli
☺ La Ville de Salaberry-de-Valleyfield	110	Ouest-de-la-Montérégie
La Régie du bâtiment du Québec (Service de la gestion des revenus)	1	Anjou
La Commission scolaire Pierre-Neuve (Service des ressources matérielles)	1	Mont-Laurier
Le Centre d'expertise hydrique du Québec (Surveillance et entretien des barrages)	3	Québec
La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (Réserve faunique de Port-Daniel)	1	New Carlilse
Ville de Forestville (Aéroport de Forestville)	1	Baie-Comeau
Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille (Direction régionale de la sécurité du revenu (Bas-Saint-Laurent))	1	Cacouna
☺ Ville de Val-d'Or	100	Val-D'Or
TOTAL	228	

Entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2003, de nouveaux clients ainsi que de nouvelles ententes avec des ministères et des organismes faisant déjà affaire avec le CGER se sont ajoutés à la liste. Les nouveaux clients sont identifiés par le pictogramme suivant : ☺

Numéro de téléphone **SANS FRAIS** au Centre administratif du CGER

Un numéro de téléphone sans frais a été installé au Centre administratif le 26 novembre dernier. Les personnes voulant rejoindre l'un ou l'autre des employés travaillant au 1650, rue Louis-Jetté pourront désormais le faire en téléphonant au numéro suivant :



☎ **1-866-275-0241**

Les clients de la région de Québec peuvent continuer d'utiliser le numéro habituel (418) 643-5430 pour joindre une personne du Centre administratif. Veuillez prendre note que les personnes qui désirent communiquer avec le service de dépannage mécanique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 doivent continuer de le faire au numéro sans frais 1-888-314-CGER.

Un **NOUVEAU** site Internet pour le CGER !

Centre de gestion de l'équipement roulant Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec

Qui sommes-nous? Nos produits et services Nos catalogues de véhicules Nos ateliers de mécanique Notre service à la clientèle Comment nous joindre?

Communiqués à la clientèle

Entente de gestion

Info CGER

Organigramme

Plans d'action

Rapports annuels de gestion

Communiqué à la clientèle

Liste des gestionnaires et des conseillers à la clientèle par région

En raison de certains changements qui ont été apportés récemment, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) désire présenter à sa clientèle la liste des gestionnaires et des conseillers à la clientèle par région.

Distribution des carnets de vérification avant départ

Comme le stipule la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (PEVL), un rapport de vérification doit être

Venez nous visiter à l'adresse
www.cger.mtq.gouv.qc.ca

Toute l'équipe du CGER est fière de vous présenter la nouvelle version de son site Internet. En ligne, vous trouverez de l'information concernant :

- ✓ Les produits et services offerts par le CGER
- ✓ Le catalogue de véhicules et d'équipements
- ✓ La liste des ateliers de mécanique
- ✓ Le Service à la clientèle
- ✓ Le rapport annuel, le plan d'action, les communiqués

Et bien plus !

Notez que le site Internet du CGER veut devenir un outil de référence incontournable pour sa clientèle. Pour ce faire, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante : cger@mtq.gouv.qc.ca.

Bonne navigation !

Qui sommes-nous? Nos produits et services Nos catalogues de véhicules Nos ateliers de mécanique

Nos catalogues de véhicules

Année budgétaire : 2004-2005

Catalogue de véhicules légers

Catalogue de véhicules lourds

Équipements auxiliaires

Divers équipements

Le bulletin Info CGER est publié par le Secteur des communications
1650, rue Louis-Jetté
Québec (Québec) G1S 2W3

Téléphone : (418) 643-5430
Télécopieur : (418) 528-5582
Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca
Site Internet : <http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca>

Centre de gestion de l'équipement roulant

Québec

